

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

**2291<sup>e</sup>** SÉANCE : 8 JUILLET 1981

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2291).....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Admission de nouveaux membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies (S/14580) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2291<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 8 juillet 1981, à 15 h 30.

*Président* : M. Idé OUMAROU (Niger).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2291)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :  
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies (S/14580).

*La séance est ouverte à 16 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Admission de nouveaux Membres :

**Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies (S/14580)**

1. Le PRÉSIDENT : Avant de procéder à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour, je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, saluer la présence parmi nous du représentant du Gouvernement de la République de Vanuatu, M. Barak Tame Sope. Je voudrais également le prier de transmettre à son gouvernement nos félicitations pour l'accession de Vanuatu à l'indépendance et pour le progrès réalisé vers son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

2. Je tiens à informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la

discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Anderson (Australie) et M. Francis (Nouvelle-Zélande) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT : Le Conseil va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies [S/14580].

4. Au paragraphe 4 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution concernant la demande d'admission de la République de Vanuatu. Conformément à la procédure habituelle, je propose que le Conseil procède d'abord au vote sur le projet de résolution et que les délégations qui souhaitent prendre la parole le fassent une fois le vote terminé. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil approuve cette procédure.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 489 (1981)].*

5. Le PRÉSIDENT : Conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil, je vais transmettre immédiatement cette recommandation à l'Assemblée générale.

6. Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent faire une déclaration.

7. M. LOUET (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence. Je voudrais vous dire combien la délégation française se réjouit de voir le représentant d'un Etat avec lequel mon pays entretient des relations particulièrement étroites exercer la présidence pendant ce mois. Dois-je rappeler que le Président du Niger se trouve à Paris aujourd'hui même, où il doit avoir des entretiens avec les plus hautes personnalités de l'Etat ? La réputation que vous vous êtes acquise ici même comme représentant du Niger nous donne l'assurance que nos travaux seront menés à bien.

8. Pouvez-vous également transmettre mes félicitations à M. Muñoz Ledo pour l'efficacité, le talent et la sagesse avec lesquels il s'est acquitté de ses hautes fonctions pendant un mois difficile ?

9. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à New York et dans cette enceinte à M. Ustinov, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, et l'assurer de notre entière coopération.

10. Qu'il me soit permis enfin de saluer la présence dans cette salle de M. Barak Sope, secrétaire d'Etat et ambassadeur extraordinaire. Personnalité éminente de la nouvelle République de Vanuatu, il est déjà bien connu au sein de l'Organisation. Je salue également son assistant, M. Joseph Laloyer.

11. En adoptant la résolution, parrainée par tous les membres du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil recommande l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies, la délégation française n'accomplit pas une simple formalité. Elle n'est pas simplement l'interprète du Conseil pour constater que le nouvel Etat, remplissant les conditions requises par la Charte et soucieux de respecter les engagements qu'elle impose, doit normalement être admis comme Membre de l'Organisation. En recommandant au Conseil d'accueillir en faveur la candidature de la République de Vanuatu, ma délégation soutient la candidature d'un Etat qu'elle connaît bien.

12. Aussi je suis heureux de rappeler les liens que le temps a tissés entre la France et le nouvel Etat qui vient de naître sur les rives du Pacifique. Comme le sait le Conseil, beaucoup plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que les Français et les Anglais sont entrés en contact avec cet archipel du Pacifique qui devait devenir le Condominium des Nouvelles-Hébrides avant d'accéder à l'indépendance sous le nom de République de Vanuatu. Tout au long de cette période, nos trois peuples ont entamé un dialogue amical qui, j'en suis persuadé, se poursuivra à l'avenir.

13. Si j'ai évoqué ces débuts lointains de la présence française et britannique, c'est pour souligner l'originalité du nouvel Etat de Vanuatu : héritier de deux traditions culturelles, la culture mélanésienne et la culture européenne, Vanuatu s'enorgueillit également de son bilinguisme. Aussi le nouvel Etat mérite-t-il d'être accepté dans sa diversité. Respectueux de leurs traditions mais aussi soucieux de se développer davantage, les habitants qui y vivent sont, à juste titre, fiers de leur pays.

14. Je voudrais aussi retracer brièvement l'évolution institutionnelle et politique qui a conduit la République de Vanuatu à l'indépendance. Répondant aux désirs exprimés par la population, la France et le Royaume-Unis s'étaient engagés à conduire le Condominium à

l'indépendance au plus tard le 30 juillet 1980. Elles ont tenu, en dépit de difficultés liées aux structures internes de l'archipel, à respecter cet engagement. Elles l'ont fait en toute clarté; le référendum qui a conduit Vanuatu à l'indépendance s'est en effet déroulé en présence d'une mission d'observation de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies présidée par M. Vunibobo, alors représentant de Fidji.

15. Il n'est pas besoin, pour la communauté internationale, de souligner l'importance de la naissance de ce nouvel Etat qui devrait être le 155<sup>e</sup> à entrer à l'Organisation. Vanuatu est donc aujourd'hui maître de son destin. La France, qui s'est attachée à respecter rigoureusement la volonté des populations, estime que chaque Etat doit être en mesure de déterminer ses objectifs et de choisir le type de société qui lui convient. Elle souhaite poursuivre et développer avec le nouvel Etat des relations harmonieuses. Celles-ci sont fondées sur des engagements souverainement consentis. Je veux parler des accords de coopération signés le 10 mars 1981 qui définissent, dans l'intérêt mutuel et le respect des droits de chacune, la coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et Vanuatu. Je voudrais enfin rappeler l'importance que nous attachons à la déclaration commune des deux gouvernements, qui porte notamment sur les assurances données à ceux de leurs ressortissants dans l'un ou l'autre des deux Etats.

16. Nous souhaitons que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité de la nouvelle république soient respectées. La France a d'ailleurs montré qu'elle s'en tenait à cette ligne de conduite.

17. Je voudrais enfin, au nom de la France, saluer aujourd'hui les dirigeants de la République de Vanuatu, en particulier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Walter Hadye Lini. Qu'il me soit permis de dire ici que nous avons été sensibles à la confiance qu'il nous a témoignée en nous demandant de parrainer l'admission de Vanuatu. Je tiens à lui transmettre, ainsi qu'à la nouvelle République et à son peuple, les vœux de réussite et de succès de mon pays. Qu'ils soient assurés de notre volonté de maintenir, dans le plein respect de la souveraineté de chacun, l'esprit de solidarité nécessaire à notre époque.

18. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de commencer en vous adressant mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence et de formuler mes vœux les plus sincères de vous voir connaître 23 journées calmes et sereines pendant le reste du mois de juillet.

19. Je voudrais également exprimer les très sincères remerciements de ma délégation à M. Muñoz Ledo et à sa délégation; ils ont guidé notre navire avec une

grande habileté au milieu des eaux assez agitées du mois de juin.

20. En même temps, je souhaite une bienvenue très cordiale au nouveau Secrétaire général adjoint, M. Ustinov. Je suis certain qu'il ne tardera pas à devenir un ami aussi proche et un aussi bon collègue de ma délégation que son prédécesseur.

21. C'est avec le plus grand plaisir que ma délégation a voté pour l'admission de Vanuatu en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je suis certain qu'à sa trente-sixième session, l'Assemblée générale acceptera la recommandation unanime du Conseil et accueillera Vanuatu, de nouveau à l'unanimité, en tant que 155<sup>e</sup> Etat de l'Organisation des Nations Unies.

22. Ma délégation se réjouit également de voir dans la salle M. Barak Sope, représentant de Vanuatu, qui s'est rendu à New York pour voir le Conseil prendre cette décision historique.

23. Mon gouvernement s'est réjoui de voir que, le 30 juillet 1980, Vanuatu est parvenu à l'indépendance dans la paix et l'unité et a pris sa place parmi la communauté des nations en tant que membre du Commonwealth. Vanuatu a un patrimoine unique. Pendant près de 100 ans, le pays a été administré de concert par le Royaume-Uni et la France en tant que Condominium des Nouvelles-Hébrides. Vanuatu continuera, j'en suis sûr, de profiter du patrimoine culturel unique que lui a légué le Condominium.

24. Pour la population de Vanuatu la route de l'indépendance n'a pas toujours été facile. La décision d'œuvrer en vue de l'indépendance en 1980 remonte en fait à 1977. Mais ce n'est qu'après plusieurs faux départs qu'un progrès réel a eu lieu dans cette direction lors de la formation, en septembre 1978, d'un gouvernement d'unité nationale.

25. A la suite de cette preuve admirable de la ferme intention du peuple de Vanuatu de surmonter les difficultés auxquelles il se heurtait — qui découlaient entre autres des doubles emplois inévitables dus au système de condominium —, le nouveau gouvernement s'est mis à préparer une constitution d'indépendance. En septembre 1979, une conférence constitutionnelle a eu lieu dans la capitale, Vila. La Conférence a adopté à l'unanimité la Constitution d'indépendance et décidé que de nouvelles élections à l'Assemblée représentative auraient lieu.

26. Ces élections ont eu lieu le 14 novembre 1979 et le gouvernement actuel, dirigé par le père Walter Lini, a été élu à une très forte majorité. C'est à ce moment-là que l'Organisation des Nations Unies s'est intéressée au processus d'indépendance. Une mission dirigée par M. Vunibobo qui récemment encore était représentant permanent de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies a été priée d'observer les élections.

Lors de son retour à New York, la mission a présenté un rapport dans lequel elle reconnaissait que le résultat des élections était la manifestation véritable de la volonté populaire.

27. Ma délégation est absolument certaine que Vanuatu sera un Membre fort et actif de l'Organisation des Nations Unies et que la communauté internationale, de son côté, sera enrichie par les traditions exceptionnelles de son Etat Membre le plus jeune. J'ai le grand plaisir d'accueillir son représentant à New York et nous sommes heureux à l'idée de le retrouver, ainsi que ses collègues, à la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

28. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je suis certain que, sous votre direction éclairée et grâce à votre vaste expérience diplomatique, nos réunions seront des plus fructueuses. Je tiens à vous assurer que ma délégation coopérera de son mieux avec vous dans l'accomplissement des hautes fonctions qui vous incombent.

29. Je voudrais également rendre un hommage mérité à M. Muñoz Ledo, du Mexique, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Ma délégation apprécie véritablement la compétence et le dévouement avec lesquels M. Muñoz Ledo s'est acquitté de sa tâche, notamment en dirigeant notre débat sur la question difficile de la plainte de l'Iraq contre Israël. Grâce en grande partie à sa direction éclairée, les membres du Conseil ont pu adopter une résolution à l'unanimité. Cette preuve d'unanimité a renforcé la crédibilité du Conseil et, en fait, a confirmé les principes fondamentaux de l'Organisation.

30. Je voudrais aussi féliciter M. Ustinov, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, qui vient de prendre ses fonctions.

31. La délégation japonaise, qui figure parmi les auteurs de la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter, appuie fermement l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons qu'il est particulièrement approprié que Vanuatu devienne Membre étant donné la place importante que ce pays occupe dans le Pacifique sud. Le Japon, lui-même une nation asiatique située dans la région du Pacifique, a une tradition de liens d'amitié avec le peuple de Vanuatu qui a accédé à l'indépendance le 30 juillet 1980. C'est donc avec un grand plaisir que je confirme l'appui de ma délégation à la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Vanuatu.

32. Le Gouvernement japonais souhaite ardemment que les rapports étroits qui existent entre nos deux

pays continuent de se renforcer dans les domaines politique, économique, culturel et autres. Le Gouvernement japonais croit fermement que l'admission de la République de Vanuatu fera progresser le principe de l'universalité, qui est l'un des objectifs de l'Organisation, et qu'elle constituera un élément positif dans la promotion de la coopération internationale.

33. Ma délégation sera heureuse de travailler aux côtés de la délégation de Vanuatu pour faire progresser les buts et les objectifs des Nations Unies.

34. M. MI Guojun (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. La délégation chinoise s'engage à vous apporter son entière coopération. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre admiration à M. Muñoz Ledo pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au mois de juin. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général adjoint, M. Ustinov, qui participe aux travaux du Conseil; et au représentant du Gouvernement de Vanuatu, M. Barak Sope, je souhaite une chaleureuse bienvenue.

35. La République de Vanuatu a accédé à l'indépendance le 30 juillet 1980. Par une lettre, en date du 22 mai 1981<sup>1</sup>, adressée au Secrétaire général, le Premier Ministre, M. Walter Hadye Lini a présenté la demande d'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies et, au nom du Gouvernement de la République de Vanuatu, il a déclaré accepter les obligations contenues dans la Charte et s'est engagé à les remplir. La délégation chinoise estime que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, la République de Vanuatu est qualifiée pour être Membre de l'Organisation. Nous appuyons entièrement la demande d'admission de Vanuatu et nous endossons la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale concernant l'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies.

36. Le peuple de Vanuatu est un peuple industriel et courageux qui a réussi à secouer le joug du colonialisme et à gagner son indépendance nationale après une longue période de lutte. Le Gouvernement et le peuple chinois sont extrêmement heureux de cette réalisation et souhaitent à ce peuple de nouvelles victoires dans le maintien de son indépendance nationale et dans l'édification de sa nation.

37. La Chine et Vanuatu sont tous deux des pays en développement. Lorsque Vanuatu a proclamé son indépendance, le Premier Ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine a envoyé un télégramme au premier ministre Lini pour féliciter chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Vanuatu au nom du Gouvernement et du peuple chinois et pour déclarer que le Gouvernement chinois

avait pris la décision de reconnaître la République de Vanuatu. Nous espérons sincèrement que les relations entre nos deux pays et l'amitié entre nos deux peuples s'intensifieront de façon constante. Nous croyons qu'après avoir été admis à l'Organisation des Nations Unies, Vanuatu se rangera aux côtés des pays épris de justice et de paix et apportera une contribution positive à la mise en œuvre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

38. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous saluons en vous le représentant du jeune continent africain et le représentant d'un pays avec lequel la République démocratique allemande entretient des relations d'étroite amitié et de coopération fructueuse. Nous sommes convaincus que votre grande expérience de diplomate sera très utile dans l'examen des questions auxquelles doit faire face le Conseil de sécurité.

39. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre éminent prédécesseur, M. Muñoz Ledo, du Mexique, pour le travail extrêmement approfondi et efficace qu'il a accompli en tant que président du Conseil de sécurité en juin. Ma délégation a été sensible au dévouement et à l'autorité avec lesquels il s'est acquitté de ces fonctions délicates.

40. C'est avec un vif plaisir que ma délégation souhaite une cordiale bienvenue au nouveau Secrétaire général adjoint, le camarade Viacheslav Aleksandrovich Ustinov. Nous sommes convaincus que sa grande expérience dans les domaines diplomatique et politique lui permettra d'apporter une précieuse contribution à l'application des nobles objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous comptons sur une coopération très étroite et très amicale avec lui.

41. La délégation de la République démocratique allemande s'est associée avec grand plaisir à la décision unanime du Conseil de sécurité tendant à recommander à l'Assemblée générale l'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que ce nouvel Etat respectera scrupuleusement ses obligations d'Etat Membre.

42. Ayant accédé à l'indépendance il y a près d'un an, Vanuatu a, depuis lors, entrepris avec détermination de surmonter les graves séquelles de son passé colonial. Son indépendance a marqué le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire du pays. En même temps, il convient de la considérer comme faisant partie de la lutte promise au succès de nombreux peuples pour l'indépendance et l'autodétermination et contre le racisme et l'oppression raciale.

43. Je rappellerai à ce propos que les deux tiers des Etats Membres actuels de l'Organisation des Nations

Unies n'ont été admis qu'après la création de l'Organisation. L'admission de Vanuatu rapproche d'un pas vers la réalité l'objectif d'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

44. Conformément aux principes fondamentaux de sa position étrangère, la République démocratique allemande est unie par des liens de solidarité à la juste cause des peuples qui luttent pour leur indépendance. C'est pourquoi mon pays a reconnu la République de Vanuatu en tant qu'Etat souverain et indépendant dès son accession à l'indépendance. Je voudrais réaffirmer que la République démocratique allemande est prête à établir des relations diplomatiques avec ce nouvel Etat du Pacifique.

45. La délégation de la République démocratique allemande attend avec un vif intérêt les activités des représentants de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que, désireuses de mettre en œuvre les objectifs et les principes de la Charte, nos deux délégations appliqueront une utile coopération.

46. M. GONZÁLEZ (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, et faire des vœux pour le succès de vos travaux pendant ce mois où vous assumerez la présidence du Conseil de sécurité.

47. Ensuite, je voudrais également, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue parmi nous à M. Ustinov, secrétaire général adjoint, et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de sa lourde tâche.

48. Enfin, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier ceux qui ont eu des paroles aimables à l'adresse de M. Muñoz Ledo pour la façon dont il a assumé la présidence du Conseil le mois dernier.

49. Je tiens à féliciter fraternellement la République de Vanuatu, qui a accédé inconditionnellement, le 30 juillet 1980, à la pleine indépendance et à la souveraineté.

50. La pleine reconnaissance de sa nouvelle qualité d'Etat se traduit par la recommandation que nous venons d'adopter et où nous appuyons la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. C'est là un pas de plus vers l'universalité de l'Organisation. Le Gouvernement mexicain s'est toujours prononcé en faveur d'une composition aussi ample et diverse que possible dans tous les organismes internationaux, de façon à refléter la pluralité des cultures et des entités politiques qui constituent la société humaine. Le vote qui vient d'avoir lieu en est une preuve de plus.

51. Le processus de décolonisation a reçu une vigoureuse impulsion de la part de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création et représente le fruit

le plus noble et le plus méritoire des travaux de l'Organisation. Ce processus arrive irrésistiblement à terme. Nous ne devons pas relâcher nos efforts tant qu'existent encore en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Océanie des peuples soumis à la tutelle coloniale sous des formes classiques ou sous les nouveaux aspects du néocolonialisme économique, politique ou militaire.

52. Cependant, la responsabilité de la communauté internationale à l'égard des peuples et des territoires antérieurement sous domination politique ne prend pas fin avec l'indépendance officielle. Elle commence à peine. En effet, chaque nouvelle admission à l'Organisation entraîne un nouveau devoir et reflète notre engagement d'aboutir à un ordre international plus juste et plus digne de tous.

53. Les pays qui ont été soumis à la domination coloniale savent que la condition indispensable pour le développement et la juste expression d'un peuple, c'est son indépendance politique. La dimension géographique ou le manque de ressources ne doit pas entrer en ligne de compte. Tout membre de la communauté internationale a d'énormes possibilités et il est de notre devoir d'aider à leur réalisation grâce à un système de relations internationales fondé sur l'équité et le respect.

54. L'engagement qu'a pris le Gouvernement de la République de Vanuatu de respecter et d'appliquer les dispositions de la Charte doit avoir comme contrepartie la décision de la communauté internationale de contribuer à la réalisation de ses objectifs nationaux.

55. La Charte des Nations Unies est la meilleure garantie de l'exercice de l'autodétermination dans n'importe quel pays et le cadre le plus approprié pour la réalisation de ses objectifs nationaux, en marge de toutes pressions inacceptables qui pourraient provenir à tout moment de prétendus déterminismes stratégiques ou d'ambitions hégémoniques ouvertes.

56. Je souhaite donc la bienvenue à une nouvelle nation dans le milieu politique, technique et culturel agrandi du tiers monde où les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont renforcés par la présence de leurs frères d'Océanie.

57. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Tout d'abord, la délégation soviétique voudrait vous saluer, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession au poste important de président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous sommes convaincus que vos qualités exceptionnelles de diplomate et votre expérience faciliteront l'exécution des tâches importantes confiées au Conseil. Qu'il me soit permis également d'exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Muñoz Ledo, représentant du Mexique, pour la sagesse avec laquelle il a guidé les travaux du Conseil le mois dernier, lorsque le Conseil

a examiné la question si aiguë de l'agression israélienne contre l'Iraq. Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour adresser nos sincères félicitations à notre compatriote. M. Viatcheslav Aleksandrovitch Ustinov, qui vient occuper l'important poste de secrétaire général adjoint à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que sa grande expérience de diplomate et ses précieuses qualités faciliteront l'accomplissement des travaux du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité dont la direction lui a été confiée.

58. La délégation de l'Union soviétique a été heureuse d'appuyer la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Il est incontestable que cet Etat, qui a accédé à l'indépendance l'an dernier, a le droit légitime d'entrer à l'Organisation. A notre avis, il répond à toutes les exigences et à tous les critères prévus à l'intention des Etats désirant être admis à l'Organisation des Nations Unies.

59. Le jour de la proclamation de l'indépendance de la République de Vanuatu, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid Brejnev, a envoyé au Président de la République de Vanuatu, Ati George Sokomanu, un télégramme où il était dit :

“A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la République de Vanuatu, veuillez accepter, Monsieur le Président, les sincères félicitations et les meilleurs vœux de succès et de progrès adressés au peuple de Vanuatu dans la voie de son développement national indépendant.

“L'Union soviétique, qui s'inspire immanquablement dans les relations entre Etats des principes de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, déclare reconnaître la République de Vanuatu en tant qu'Etat indépendant et souverain et est prête à nouer avec elle des relations diplomatiques.”

60. La délégation de l'Union soviétique se félicite de ce que l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies permette de faire un pas de plus vers l'élimination complète des systèmes coloniaux dans le monde et vers l'universalité de l'Organisation et l'affirmation du principe de la coopération entre Etats, sur un pied d'égalité.

61. L'Union soviétique salue avec une satisfaction particulière l'entrée à l'Organisation des Nations Unies de jeunes Etats qui ont rejeté le joug du colonialisme et salue leur rôle croissant dans les affaires internationales et dans la lutte pour le renforcement de la paix. Mais, comme les représentants le savent et comme le représentant du Mexique vient de le rappeler, le seul fait de conquérir son indépendance

ne suffit pas. Tout doit être fait pour assurer que la souveraineté des jeunes Etats soit scrupuleusement respectée et qu'il n'y ait pas d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

62. L'Union soviétique a toujours défendu et continuera de défendre le respect le plus strict, dans les relations entre tous les Etats, du principe de l'égalité et des normes universellement reconnues du droit international. L'application de ces normes aux relations avec les jeunes Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, comme l'a relevé récemment le chef du parti communiste et de l'Etat soviétique, M. Brejnev, doit, dans les circonstances actuelles, signifier ce qui suit.

63. Premièrement, la reconnaissance du droit de tous les peuples à décider eux-mêmes, sans ingérence extérieure, de leurs affaires intérieures; le refus de toute tentative d'imposer à ces peuples toute forme de domination ou d'hégémonie ou de les faire entrer dans la “sphère d'intérêts” d'une quelconque puissance.

64. Deuxièmement, le respect rigoureux de l'intégrité territoriale de ces pays et l'inviolabilité de leurs frontières; aucun soutien de l'extérieur donné à de quelconques mouvements séparatistes dont le but serait de démembrer le pays.

65. Troisièmement, la reconnaissance inconditionnelle du droit de tout Etat d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à une participation égale à la vie internationale et au développement de ses relations avec tout autre pays du monde.

66. Quatrièmement, la reconnaissance complète et inconditionnelle de la souveraineté de ces Etats sur leurs ressources naturelles, de même que la reconnaissance de fait de leur complète égalité dans les relations économiques internationales; le soutien aux efforts qu'ils font pour éliminer les vestiges du colonialisme et extirper le racisme et l'*apartheid*, conformément aux décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

67. Cinquièmement, le respect du statut de pays non aligné pour lequel ont opté la majorité des Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et le refus de toute tentative visant à les entraîner dans les blocs de puissance politico-militaires.

68. Comme l'a souligné à cet égard Leonid Ilitch Brejnev :

“Voilà le “code de conduite” que nous reconnaissons et que nous sommes toujours prêts à respecter. Et nous y engageons les Etats-Unis et les autres membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ainsi que, bien entendu, tous les autres Etats. Ainsi le monde deviendra plus calme et les peuples pourront envisager l'avenir avec plus d'assurance.”

69. Nous pensons qu'il est très utile de rappeler cette position de l'Union soviétique à la présente séance du Conseil de sécurité.

70. La délégation de l'Union soviétique tient à féliciter chaleureusement les représentants de la République de Vanuatu ici présents à l'occasion de la recommandation unanime du Conseil de sécurité et elle souhaite au peuple de Vanuatu de continuer à s'épanouir et à renforcer sa liberté et son indépendance.

71. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation des Philippines, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Les remarquables qualités que vous manifestez depuis un an et demi en tant que représentant patient et modéré du Niger au Conseil de sécurité ne sont pas passées inaperçues. En fait, grâce à votre amitié et à votre coopération, les relations entre nos deux pays se sont approfondies. Nous nous félicitons de vos qualités de diplomate et de votre longue expérience, et nous savons que sous votre direction éclairée, le Conseil saura s'acquitter efficacement de ses responsabilités. Ma délégation souhaite aussi rendre hommage à votre éminent prédécesseur, M. Muñoz Ledo, du Mexique, qui, au cours d'un mois de juin très chargé, a su diriger les travaux du Conseil avec efficacité et célérité.

72. Ma délégation salue la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, M. Viatcheslav Aleksandrovich Ustinov, qui possède à la perfection les qualités requises pour cette fonction. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts.

73. Ma délégation appuie fermement la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Cela montre que la nouvelle république souhaite assumer la place qui lui revient dans la communauté des nations et en même temps s'acquitter des responsabilités liées à la qualité de Membre de l'Organisation. Les Philippines accueillent chaleureusement la naissance d'une autre nation indépendante dans notre région du Pacifique.

74. Si la demande d'admission de la République de Vanuatu reçoit l'agrément de l'Assemblée générale, cela renforcera encore le principe d'universalité de l'Organisation des Nations Unies et la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux proclamée en 1960 et contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

75. Le préambule de la Charte des Nations Unies commence par ces mots : "Nous, peuples des Nations Unies"; nous nous félicitons donc du désir du peuple de Vanuatu de faire partie des peuples des nations Unies et d'être reconnu en tant que tel.

76. L'accession de Vanuatu à l'indépendance, le 30 juillet 1980, est un hommage au travail remarquable du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en faveur de la mise en œuvre effective de la Déclaration et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays, qui a acquis son indépendance pendant la première vague du processus de décolonisation, a toujours donné un appui sans réserve au Comité spécial.

77. Je voudrais également exprimer les félicitations de ma délégation aux anciennes Puissances administrantes, les Gouvernements de la France et du Royaume-Uni, pour la façon constructive dont ils ont participé aux efforts visant à conduire Vanuatu à l'indépendance de manière ordonnée et pacifique et pour leur volonté d'aider la nouvelle république dans les premières phases de son indépendance grâce à différentes formes de programmes de développement.

78. En exprimant l'espoir ardent de ma délégation que la recommandation unanime du Conseil en faveur de l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies sera également approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale, je suis certain que la République de Vanuatu apportera une contribution positive aux travaux de l'Organisation. C'est dans cet esprit que je voudrais féliciter le peuple de Vanuatu et l'assurer de la coopération totale et sincère et de l'amitié des Philippines dans nos travaux communs au sein de l'Organisation des Nations Unies.

79. Enfin, nous tenons à souhaiter une chaleureuse bienvenue dans cette salle au représentant de Vanuatu.

80. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation voudrait tout d'abord se joindre aux paroles de chaleureuse bienvenue formulée à votre endroit au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous attachons le plus grand prix à la cordialité et à l'étroitesse des rapports qui existent entre nos deux nations et entre nos deux délégations.

81. Je voudrais aussi rendre au représentant du Mexique, M. Muñoz Ledo, pour la qualité de la présidence qu'il a assurée le mois dernier. Enfin, nous nous joignons à notre tour aux paroles de bienvenue adressées au nouveau Secrétaire général adjoint, M. Ustinov, et nous lui donnons l'assurance que nous aurons plaisir à travailler avec lui dans les mois et les années à venir.

82. Les Etats-Unis sont heureux d'appuyer la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis connaissent de longue date des relations amicales avec Vanuatu, qui remontent aux rapports commerciaux

établis durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Ces rapports se sont développés à la suite de la présence des Etats-Unis aux Nouvelles-Hébrides pendant la seconde guerre mondiale et sont une partie importante de l'histoire des Etats-Unis dans le Pacifique. Les Etats-Unis ont assuré une pleine reconnaissance, le 30 juillet 1980, à l'indépendance de Vanuatu, et nous espérons que Vanuatu acceptera l'établissement de relations diplomatiques dans un proche avenir. L'importance que nous accordons à cette nouvelle nation a trouvé sa preuve dans l'envoi d'une délégation présidentielle aux fêtes de l'indépendance. Je suis également heureux d'annoncer que le Peace Corps des Etats-Unis commencera un programme à Vanuatu pendant l'exercice fiscal 1982 et que, le 30 juin 1981, l'Agence pour le développement international a contribué pour près de 500 000 dollars à des fins de formation en matière de gestion de plantations par l'intermédiaire du Programme international d'aide humanitaire.

83. Nous sommes certains que l'attachement à un gouvernement démocratique proclamé par la Constitution de la République de Vanuatu est de bon augure pour l'avenir du pays maintenant qu'il s'apprête à prendre sa place dans la communauté des nations en tant que 155<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies et cinquième nation insulaire du Pacifique à y entrer au cours des 10 dernières années. Nous comptons coopérer étroitement avec Vanuatu, tant ici, à l'Organisation des Nations Unies, que dans nos relations bilatérales.

84. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue aux éminents représentants de la République de Vanuatu qui sont parmi nous aujourd'hui dans la salle du Conseil.

85. M. SLIM (Tunisie) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse que cette occasion lui soit offerte pour vous adresser ses vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois, pour vous témoigner encore une fois son estime profonde et vous assurer de toute sa coopération. Je suis convaincu que grâce à vos éminentes qualités de diplomate chevronné, votre longue expérience et votre sagesse, nous conclurons ce mois-ci les travaux du Conseil avec succès et efficacité. Je le dis avec d'autant plus de joie que vous représentez un Etat africain frère avec lequel la Tunisie entretient les relations les plus étroites et les plus solides.

86. Nous voudrions également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Muñoz Ledo, du Mexique, et lui exprimer notre considération pour les efforts qu'il a déployés à la présidence du Conseil afin de s'acquitter d'un mandat particulièrement lourd et qu'il a assumé avec un grand talent.

87. J'aimerais aussi adresser les félicitations chaleureuses de la délégation tunisienne à M. Ustinov, qui

assumera désormais la lourde tâche des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité auprès du Secrétaire général. La délégation tunisienne se joint à vous, Monsieur le Président, et à tous nos collègues membres du Conseil pour lui souhaiter un succès continu dans ses nouvelles fonctions et l'assurer de son entière coopération.

88. Je saisis aussi cette occasion pour saluer la présence parmi nous de M. Barak Sope, représentant de la République de Vanuatu, et lui transmettre les vives félicitations de la délégation tunisienne et ses souhaits de bonheur et de prospérité pour son peuple.

89. Chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité se réunit habituellement en temps de crise. Il est heureux que, sous votre présidence, nous nous réunissions aujourd'hui pour célébrer l'admission d'un nouveau Membre qui vient agrandir la famille des Nations Unies.

90. La Tunisie a salué en son temps l'avènement de l'accession de la République de Vanuatu à l'indépendance, le 30 juillet 1980. Nous nous réjouissons donc de souscrire à la recommandation unanime du Conseil en faveur de son admission à l'Organisation et nous espérons que l'Assemblée générale l'accueillera dans son sein à l'unanimité, d'autant plus que la Tunisie a toujours milité, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans d'autres instances, pour la souveraineté de Vanuatu et pour l'indépendance d'autres pays qui souffrent encore de l'occupation coloniale. Nous avons toujours œuvré pour l'application de l'un des principes fondamentaux de la Charte, à savoir le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et à la liberté.

91. L'admission de ce jeune pays est sans aucun doute un jalon nouveau dans l'application de la résolution 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et ne peut, en fait, que rapprocher davantage l'Organisation des Nations Unies de l'objectif d'universalité.

92. En sollicitant son admission à l'Organisation des Nations Unies, la République de Vanuatu s'est engagée à respecter les dispositions de la Charte. De ce fait, l'Organisation se doit de l'associer désormais, en tant que membre pleinement responsable de la communauté internationale, à la réalisation des mêmes buts et principes pour lesquels nous continuons tous de nous dévouer. Encore une fois, nous saluons le peuple et le Gouvernement de Vanuatu en leur souhaitant paix et prospérité.

93. Nous osons espérer que nous célébrerons dans un proche avenir l'admission de nouveaux Membres tels que la Namibie et la Palestine, dont les peuples ont trop souffert de l'oppression coloniale. Nous sommes conscients de l'importance des écueils et des obstacles

qui se dressent encore devant eux, mais nous sommes persuadés que la lutte légitime de ces peuples pour leur indépendance et leur souveraineté finira par triompher.

94. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de cet important organe de l'Organisation des Nations Unies. Je puis vous assurer que, dans l'accomplissement de vos fonctions, la délégation espagnole vous apportera toute la collaboration nécessaire. Nous formons des vœux de succès à votre endroit et je suis certain que, compte tenu de vos qualités humaines et professionnelles, vous saurez mener à bien les travaux du Conseil ce mois-ci.

95. Je voudrais également saisir l'occasion pour saluer, remercier et féliciter M. Muñoz Ledo pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président du Conseil le mois dernier.

96. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Viacheslav Aleksandrovich Ustinov, qui vient d'être nommé à l'Organisation des Nations Unies en tant que secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité.

97. Ma délégation est extrêmement satisfaite d'avoir, par son vote affirmatif, contribué à l'adoption de la résolution par laquelle le Conseil recommande l'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que l'Assemblée générale acceptera cette recommandation et qu'ainsi Vanuatu entrera rapidement à l'Organisation. L'admission de ce nouveau pays revêt une signification particulière pour l'Espagne car c'est Pedro Fernández de Quirós, explorateur au service de la Couronne espagnole, bien que de nationalité portugaise, qui a découvert l'archipel et s'y est établi le 25 avril 1606. C'est ainsi qu'ont commencé à se développer les liens entre Vanuatu et les pays de l'Occident connus alors.

98. Toutefois, peu importe les pays qui s'y sont succédé; à notre avis, ce qui importe c'est que nous célébrons aujourd'hui — ou nous sommes sur le point de célébrer — le premier anniversaire de l'indépendance de Vanuatu et, bien entendu, nous aurons bientôt l'occasion de nous féliciter de le voir s'intégrer à la famille des Nations Unies. Grâce à l'admission de ce pays, on atteint de plus en plus les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, qui la rapproche toujours davantage de l'universalité.

99. Je souhaite donc la bienvenue à Vanuatu à l'Organisation et je saisis l'occasion pour adresser à son peuple et à son gouvernement nos félicitations et nos vœux de succès. Je demanderai aux représentants de ce pays qui se trouvent ici de bien vouloir être notre intermédiaire pour le faire.

100. Nous sommes certains que cette admission permettra de réaffirmer la personnalité de l'Organisa-

tion et que Vanuatu apportera sa pleine coopération à la solution des problèmes qui se posent. Nous serons très heureux d'établir au sein de l'Organisation des liens cordiaux et étroits avec Vanuatu et j'adresse à nouveau à ce pays toutes nos félicitations.

101. M. O'CONNOR (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est la première fois que la délégation de l'Irlande prend la parole au Conseil de sécurité au mois de juillet, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Vous représentez ici un pays avec lequel l'Irlande entretient des relations chaleureuses et amicales. Ma délégation est certaine qu'avec votre expérience et votre talent de diplomate vous guiderez avec efficacité les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois.

102. Je voudrais rendre hommage au représentant du Mexique, M. Muñoz Ledo, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant un mois de juin difficile.

103. En même temps, je voudrais souhaiter la bienvenue, au nom de ma délégation, à M. Ustinov et lui adresser nos vœux de succès dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité. Je peux l'assurer de la pleine coopération de la délégation de l'Irlande.

104. C'est avec plaisir que ma délégation a voté pour la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter par laquelle il recommande à l'Assemblée générale que Vanuatu soit admis à l'Organisation des Nations Unies.

105. L'Irlande s'est réjouie de l'accession de Vanuatu à l'indépendance, le 30 juillet 1980, après un long passé colonial. Nous sommes particulièrement honorés de pouvoir appuyer la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un autre petit pays insulaire; c'est la première demande de cette nature à être examinée depuis que l'Irlande est membre du Conseil de sécurité.

106. Nous sommes heureux que la République de Vanuatu ait déclaré accepter les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et se soit engagée à les honorer. Ma délégation est certaine que Vanuatu s'acquittera pleinement des obligations et des responsabilités qui lui incomberont lorsqu'il entrera à l'Organisation.

107. L'Irlande considère l'admission prochaine de Vanuatu à l'Organisation comme un nouveau pas vers la réalisation de l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, celui de l'universalité.

108. Ma délégation est certaine que Vanuatu contribuera dans une grande mesure aux activités de

l'Organisation des Nations Unies. La délégation de l'Irlande espère travailler en étroite collaboration avec la délégation de Vanuatu dans les années à venir.

109. Enfin, je tiens à dire que je me réjouis de la présence ici aujourd'hui du représentant de Vanuatu.

110. M. IRUMBA (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation de l'Ouganda, je tiens à vous adresser mes félicitations chaleureuses, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Votre dévouement personnel à la cause de la paix et de la justice, votre patience et vos talents de négociateur sont bien connus de tous les membres du Conseil. Nous sommes certains que, sous votre présidence, le Conseil s'acquittera avec sagesse et courage de ses responsabilités.

111. Je veux aussi vous saluer en tant qu'éminent homme d'Etat du Niger, pays frère avec lequel mon pays a d'excellentes relations. Vous représentez un pays dont l'engagement envers l'élimination du colonialisme, du racisme et de l'oppression qui les accompagnent s'est acquis un respect quasi unanime. Nous sommes fiers de voir un noble fils de l'Afrique diriger les travaux du Conseil.

112. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à votre prédécesseur, M. Muñoz Ledo, du Mexique. Son énergie sans limites et ses qualités de diplomate ont rendu fructueux et mémorables les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

113. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, féliciter et accueillir parmi nous M. Ustinov, le nouveau secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que, grâce à sa vaste expérience, il sera à la hauteur des normes établies par son illustre prédécesseur. Je lui donne l'assurance de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de ses fonctions.

114. L'année dernière, nous avons célébré ici, à l'Organisation des Nations Unies, le vingtième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Depuis l'adoption de la Déclaration, un grand nombre de peuples coloniaux ont accédé à l'indépendance. C'est une réalisation dont l'Organisation doit s'enorgueillir.

115. L'accession à l'indépendance de Vanuatu et sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'Etat souverain constituent un nouveau jalon dans le processus de décolonisation. Ce processus suit un cours irréversible. Nous félicitons de leur réalisation le Gouvernement et le peuple de Vanuatu ainsi que tous ceux qui ont contribué à faire émerger Vanuatu en tant que nation.

116. Ma délégation est heureuse d'appuyer la résolution qui recommande l'admission de la République de Vanuatu. Nous pensons que cette admission correspond à l'objectif de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'objectif d'universalité. Nous attendons avec intérêt de voir Vanuatu occuper la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale. Nous sommes certains que son expérience, qui lui a permis de forger une nation à partir d'un condominium ayant des intérêts et des cultures divers, servira d'exemple à la communauté internationale.

117. Nous lançons un appel à toutes les puissances pour qu'elles respectent l'indépendance et la souveraineté de ce nouveau pays. Ma délégation estime qu'un pays, si petit soit-il, a le droit de décider de son destin et que les considérations stratégiques d'autres puissances ne devraient pas servir de prétexte à une ingérence dans ses affaires intérieures.

118. La demande d'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies rappelle vivement au Conseil que le processus de décolonisation n'est pas terminé. De l'avis de ma délégation, l'un des défis les plus grands qui reste à relever concerne la Namibie, qui est la responsabilité directe de l'Organisation des Nations Unies. En saluant l'accession à l'indépendance de Vanuatu, le Conseil devrait réfléchir à sa responsabilité et agir avec fermeté pour mener la Namibie à l'indépendance.

119. Enfin, nous souhaitons la bienvenue parmi nous au représentant de la République de Vanuatu. Au nom de ma délégation, je tiens à l'assurer que l'Ouganda coopérera étroitement avec son pays et que nous espérons voir d'excellentes relations s'établir entre nos deux délégations.

120. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

121. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous présenter, au nom de ma délégation, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Mes félicitations vont également au représentant du Mexique pour la manière admirable dont il a présidé les réunions du Conseil le mois dernier. Je voudrais aussi vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir permis à ma délégation de prendre la parole lors de ce débat sur l'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies.

122. Comme l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Peacock, l'avait dit, le 25 septembre 1980, à l'Assemblée générale, "l'Australie se félicite de la naissance de ce nouvel Etat et attend de le voir devenir le plus récent des Membres de l'Organisation, s'il décidait d'en faire partie"<sup>2</sup>.

123. Vanuatu a maintenant pris cette décision et a présenté sa demande d'admission. Pour nous, Australiens, c'est là une source de satisfaction particulière puisque, en l'occurrence, le Conseil a examiné la demande d'admission d'un Etat voisin du nôtre.

124. Comme les membres du Conseil le savent certainement, l'Australie, du fait de ses préoccupations régionales et de sa participation active et constante aux travaux de l'Organisation des Nations Unies relatifs à la décolonisation, s'est intéressée directement à l'évolution de l'ancien territoire non autonome des Nouvelles-Hébrides vers l'autodétermination et l'indépendance. Fidèles à la politique de mon gouvernement, qui consiste à nouer d'étroits liens avec nos voisins de la région du Pacifique Sud, nous avons établi un consulat australien à Vila avant l'accession de Vanuatu à l'indépendance. Cela nous a donné l'occasion de suivre de près l'évolution des Nouvelles-Hébrides et de comprendre les aspirations de leurs dirigeants et de leur peuple. L'importance que nous attachons aux relations avec Vanuatu est marquée par le fait que notre représentation à Vila a été portée, au moment de l'indépendance, au niveau de haut commissariat.

125. Pendant de nombreuses années, l'Australie a pris une part active aux travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux concernant les Nouvelles-Hébrides. Nous avons fait partie d'une mission des Nations Unies qui a visité le territoire en octobre 1979 pour observer les élections générales qui ont porté le père Lini à la tête du gouvernement. Nous avons suivi avec intérêt et sympathie l'évolution ultérieure du territoire vers l'indépendance. Nous sommes heureux de constater que le Gouvernement de Vanuatu est parvenu à surmonter les difficultés dont s'est accompagnée son accession à l'indépendance et qu'il est maintenant en mesure de se consacrer au programme de développement social et économique qui sont importants pour un Etat nouvellement indépendant et dont le développement se poursuit.

126. La position de mon gouvernement consiste depuis longtemps à dire que le besoin d'assistance et de soutien de la part des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne prend pas fin lorsqu'un territoire précédemment non autonome acquiert officiellement l'indépendance. En fait, la résolution finale du Comité spécial sur les Nouvelles-Hébrides<sup>3</sup> engageait les pays de la région à fournir à la nouvelle nation toute l'aide possible pour son développement tant économique que social. A cet égard, l'Australie s'est efforcée de contribuer aux programmes de développement de Vanuatu et, pour le cycle triennal 1980-81 à 1982-83, a prévu quelque 40 millions de dollars des Etats-Unis pour l'aide au développement. De plus, l'Australie a fait une contribution importante en

1980-81 au titre de son Programme de coopération à la défense pour aider à former et à équiper la force de police de Vanuatu dont l'effectif est augmenté.

127. En tant que pays membre de la région, nous avons accueilli avec plaisir la décision du Gouvernement de Vanuatu d'adhérer à des organismes régionaux. Vanuatu est déjà membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du Colloque du Pacifique Sud. En outre, nous constatons avec satisfaction qu'il est devenu membre du Commonwealth et que le groupe des Etats en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne au niveau ministériel ont donné leur approbation officielle à l'adhésion de Vanuatu à la deuxième Convention de Lomé. Nous nous félicitons du développement de ces liens régionaux et internationaux, non seulement parce que nous souhaitons voir des relations étroites et harmonieuses s'établir entre les Etats voisins du Pacifique Sud, mais aussi parce que cela montre la nette intention de Vanuatu de participer le plus possible à la vie de la communauté mondiale. A cet égard, le Gouvernement australien appuie entièrement la demande d'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Nous félicitons son éminent représentant, M. Barak Sope, à la suite de l'adoption unanime de la résolution par le Conseil. L'Australie est convaincue que l'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies viendra enrichir les travaux de l'Organisation et nous comptons avec une pleine confiance travailler avec le Gouvernement de Vanuatu et ses représentants dans un avenir proche.

128. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

129. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres Membres du Conseil de sécurité, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole pendant l'examen que le Conseil accorde à la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également vous féliciter à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil.

130. Je suis très heureux d'ajouter la voix de la Nouvelle-Zélande à celles qui ont déjà salué la décision du Conseil de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies — le 155<sup>e</sup> Etat Membre et le septième de la région du Pacifique Sud. En tant que voisins de la région, la Nouvelle-Zélande et la République de Vanuatu ont un intérêt commun à travailler au développement et au bien-être de leurs populations et à la prospérité et à la sécurité du Pacifique Sud. La République de Vanuatu est déjà

devenue membre du Colloque du Pacifique Sud. Elle a apporté une optique nouvelle et originale à cette réunion des dirigeants du Pacifique Sud. Maintenant, près d'un an après l'accession de Vanuatu à l'indépendance, la Nouvelle-Zélande est heureuse de saluer son entrée future dans cette communauté plus large des nations représentées à l'Organisation. Nous savons que Vanuatu jouera un rôle non moins grand dans les affaires de l'Organisation des Nations Unies.

131. Le progrès de la République de Vanuatu vers l'indépendance n'a pas toujours été facile. De plus, à la veille même de son indépendance, le pays a dû venir à bout de graves incidents qui menaçaient de saper son unité et son intégrité territoriale. La modération avec laquelle la crise a été traitée et la réconciliation qui en a marqué la fin attestent de la maturité et de la sûreté de jugement du Gouvernement de Vanuatu ainsi que son aptitude à jouer un rôle complet et constructif à l'Organisation.

132. Les deux tiers des Etats admis à l'Organisation des Nations Unies au cours des six dernières années ont été de petits pays insulaires, principalement des Caraïbes et du Pacifique Sud. Ces nations nous ont signalé à bon droit les problèmes particuliers avec lesquels se trouvent aux prises les petits Etats insulaires en développement lorsqu'ils poursuivent leurs objectifs de développement. Dans le cas de Vanuatu, ces problèmes ont été aggravés par la situation troublée dans laquelle la République est parvenue à son indépendance. Nous comptons que les organismes des Nations Unies continueront à fournir des programmes efficaces et souples pour répondre aux besoins particuliers de leur client le plus récent.

133. Mon gouvernement compte sur une coopération longue et fructueuse avec la République de Vanuatu et sur la consolidation de nos rapports non seulement au plan bilatéral et dans les affaires régionales, mais aussi dans les activités de l'Organisation des Nations Unies. Voilà pourquoi nous nous félicitons de la décision prise aujourd'hui par le Conseil, de même que nous nous féliciterons des autres mesures que l'Assemblée générale ne saurait manquer de prendre d'ici à quelques semaines. En franchissant cette étape, l'Organisation se sera rapprochée de son objectif d'universalité. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de coopération mondiale s'en trouvera également renforcé.

134. M. OZORES TYPALDOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, mes premières paroles seront pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et je tiens à vous assurer que vous pouvez compter sur l'entière collaboration de la délégation panaméenne. Je voudrais aussi rendre publiquement hommage à M. Muñoz Ledo, du Mexique, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juin. Je voudrais également saluer la présence

parmi nous de M. Ustinov, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité. Je voudrais enfin saluer la présence parmi nous des représentants du Gouvernement de la République de Vanuatu.

135. Mon pays est particulièrement heureux d'être membre du Conseil de sécurité à un moment historique comme celui que nous venons de vivre en votant à l'unanimité pour l'admission d'un nouveau Membre à l'Organisation, Membre qui a accédé à l'indépendance il y a à peine un an.

136. Mon gouvernement tient à exprimer à la République de Vanuatu toute son amitié et il tient également à souligner ici l'attitude constructive des Gouvernements de la France et du Royaume-Uni qui a permis à cette nouvelle nation de décider pacifiquement de son destin.

137. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du NIGER.

138. Le Niger s'associe aux félicitations et aux vœux qui viennent d'être adressés à la République de Vanuatu qui, en tant que nation indépendante et souveraine, franchit aujourd'hui une nouvelle étape de son intégration à la communauté internationale, grâce à notre vote unanime de ce jour.

139. Ma délégation sait gré à la République française et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui, le 30 juillet 1980, accomplirent ensemble ce nouvel acte de décolonisation dans la concertation et la paix. Nous comptons sur eux pour parachever cette magnifique œuvre en s'attachant à tisser avec le nouvel Etat les meilleurs liens d'amitié et de coopération.

140. Nous nous réjouissons aussi des nouvelles perspectives qui s'offrent à nous de collaborer très étroitement avec Vanuatu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour la réalisation de nos objectifs communs.

141. Nous ne doutons pas que, partageant les mêmes problèmes, les mêmes besoins, les mêmes espoirs et la même détermination que la plupart des pays en développement, Vanuatu apportera sa contribution inestimable au règlement des problèmes du monde, notamment à la prévention des affrontements, à l'élimination des tensions et à l'instauration d'un nouvel ordre économique et social plus favorable aux intérêts des petits pays.

142. Vanuatu émerge en effet dans le concert des nations en des temps particulièrement difficiles où le combat politique toujours vivace se double de plus en plus intensément d'un autre combat encore plus difficile qui s'appelle le combat pour le bien-être des

peuples, la conquête des droits économiques du tiers monde et le partage moins dolosif des ressources de la terre. Puisse-t-il en sortir avec brio, bonheur et dignité.

143. Mais la séance d'aujourd'hui nous rappelle opportunément que l'histoire de la décolonisation n'est pas encore terminée. Le cas particulier et singulier de la Namibie, que l'Afrique du Sud continue de maintenir sous sa tutelle raciste et illégale, mérite à une occasion comme celle-ci d'être rappelé à la conscience du monde.

144. Je reprends maintenant mes fonctions de PRÉSIDENT du Conseil de sécurité.

145. Comme il n'y a plus d'orateurs, le Conseil a donc achevé l'examen du point dont il était saisi.

*La séance est levée à 17 h 45.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 20 de l'ordre du jour, document A/36/308-S/14506.*

<sup>2</sup> *Ibid., trente-cinquième session, Séances plénières, 10<sup>e</sup> séance, par. 189.*

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 23 (A/35/23/Rev.1), chap. XXX, par. 17.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---